

Une longue tradition d'assurance



PROMUTUEL
ASSURANCE

MONTMAGNY-L'ISLET

Une longue tradition d'assurance

En 2022, Promutuel Assurance avait le cœur à la fête, puisque le Groupe Promutuel célébrait ses 170 années d'existence. Avec fierté, nous nous sommes rappelé notre appartenance au groupe mutualiste fondé au Québec en 1852 pour protéger le patrimoine des gens d'ici. Nous avons souligné nos valeurs de coopération, d'entraide et de solidarité en contribuant encore et toujours à la vitalité de notre communauté, et nous avons réitéré notre désir de perpétuer cette longue tradition d'assurance en répondant chaque jour davantage aux besoins de nos membres-assurés!

Dans le contexte où l'industrie de l'assurance est confrontée chaque jour à des changements rapides auxquels elle doit s'adapter, notre Société mutuelle a aussi pris soin d'analyser attentivement les défis qui s'imposent, dont la consolidation des grands joueurs de l'industrie, l'accentuation des changements climatiques, la pénurie de main-d'œuvre et l'incertitude entraînée par le contexte socioéconomique actuel d'inflation. Toutes ces tendances qui bouleversent l'industrie de l'assurance sont suivies de près par notre Société mutuelle, qui, optimiste de nature, entrevoit ces défis comme étant l'occasion de s'améliorer, de renforcer sa position dans certains marchés et de continuer à faire vibrer ses valeurs mutualistes au sein de la communauté.

Heureuse du parcours des dernières décennies et confiante en un avenir prometteur, notre Société mutuelle est d'autant plus fière de la proximité qui fait sa renommée. Notre présence régionale, jumelée à notre connaissance du territoire et des besoins de ses habitants, nous procure une expertise inégalée dans le domaine et assure à nos membres-assurés un service personnalisé. On est réellement LÀ, et depuis longtemps, grâce à nos dirigeants et à nos membres



Nicolas Castonguay
Président

du personnel dévoués, engagés de tout cœur au succès de notre Société mutuelle.

Droit devant

Forte de son histoire et des valeurs profondes de solidarité humaine qui l'animent, notre Société mutuelle et son équipe regardent droit devant. De concert avec le Groupe Promutuel, elle continue de poser des gestes importants pour assurer la croissance rentable de l'organisation et poursuivre son développement dans un marché en turbulence.

En effet, notre équipe a déployé tous les efforts nécessaires pour assurer l'avancement de notre plan d'affaires et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre planification stratégique 2020-2023. Avec persévérance et rigueur, nous avons poursuivi l'optimisation de notre performance opérationnelle, révisé nos normes de souscription et ajusté notre tarification pour assurer la santé financière de notre Mutuelle et protéger l'avoir des membres.

Le cœur jeune, même après nos nombreuses années d'existence, nous continuons constamment de nous réinventer pour toujours mieux vous servir. Consciente de la modernisation du domaine agricole, de la rareté de la main-d'œuvre et des défis en indemnisation, notre Société mutuelle a également entrepris différentes initiatives afin de répondre à tous vos besoins d'assurance et lui permettre de briller encore longtemps!



Pierre Beauregard
Directeur général

Toujours proactive en assurance agricole

Notre histoire est intimement liée à celle de l'industrie agricole. Si Promutuel Assurance se démarque encore en assurance agricole au Québec, c'est grâce à la confiance que vous nous accordez depuis longtemps ainsi qu'à l'entraide et à la mutualité qui caractérisent nos liens.

Promutuel Assurance connaît parfaitement les enjeux régionaux de l'exploitation d'une entreprise agricole. Nous continuons tout de même de multiplier les initiatives pour conserver notre place privilégiée dans ce créneau de notre industrie. Par exemple, en 2022, nous avons instauré, au sein du Groupe Promutuel, le Comité leadership agricole afin de cibler des pistes d'amélioration dans chacun de nos secteurs d'activités. Nous misons également sur la formation continue de nos ressources avec notre programme de mentorat agricole, et nous assurons une vigie proactive des nouvelles technologies agricoles pour bien répondre aux besoins des agriculteurs d'ici.

Main-d'œuvre : la différence Promutuel Assurance!

Chez Promutuel Assurance, chaque employé contribue réellement à l'essor de l'organisation. Avec la pénurie de main-d'œuvre qui s'est accentuée de façon importante durant la pandémie, nous devons, nous aussi, rivaliser d'ingéniosité pour attirer de nouvelles candidatures.

Les valeurs mutualistes de notre Société mutuelle se vivent au quotidien. Nos équipes profitent de défis motivants, d'un équilibre sain et d'une réelle considération humaine.

Cette différence Promutuel Assurance nous permet heureusement de maintenir un fort niveau d'engagement et de rétention de la part de nos ressources, de quoi bien tirer notre épingle du jeu, malgré les défis de recrutement.

Des défis constants en indemnisation

Depuis la pandémie qui a bouleversé le quotidien de chacun, l'industrie de l'assurance jongle avec des défis constants en indemnisation, autant en assurance auto qu'en assurance habitation.

En effet, la rareté des pièces automobiles se fait toujours sentir, ce qui entraîne, bien malgré nous, des coûts et des délais de réparation plus élevés qu'à l'habitude lors de sinistres automobiles. Le coût des matériaux représente un autre enjeu puisque sa fluctuation constante influence grandement la sévérité des pertes en assurance habitation.

La pénurie de main-d'œuvre, qui frappe de plein fouet les entreprises québécoises, est prévue à la hausse au cours des prochaines années. Elle touche également bon nombre de nos partenaires et fournisseurs. Parfois, ces derniers n'ont malheureusement d'autre choix que de procéder à la fermeture de leur entreprise.

Afin de diminuer les répercussions de cette nouvelle réalité auprès de nos membres-assurés, nous avons amorcé la révision de nos processus en indemnisation lors de la dernière année. Les travaux se poursuivront en 2023 afin de les améliorer continuellement, et ce, pour atteindre un plus haut taux de satisfaction de notre précieuse clientèle.

**Des valeurs
mutualistes
plus vivantes
que jamais**

Une expérience membre bonifiée

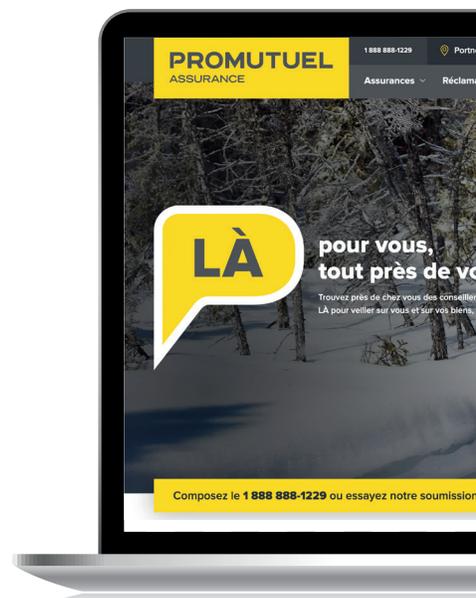
Animée par la volonté de toujours mieux répondre aux besoins des membres-assurés, autant en assurance des entreprises qu'en assurance des particuliers, Promutuel Assurance a lancé au cours de l'année 2022 différents produits et services pour continuer de leur offrir une expérience distinctive.

Service de réclamation en ligne dans l'Espace client

Nos membres-assurés peuvent désormais soumettre une réclamation en ligne (promutuelassurance.ca) pour qu'un expert en sinistre prenne en charge le dossier le plus rapidement possible.

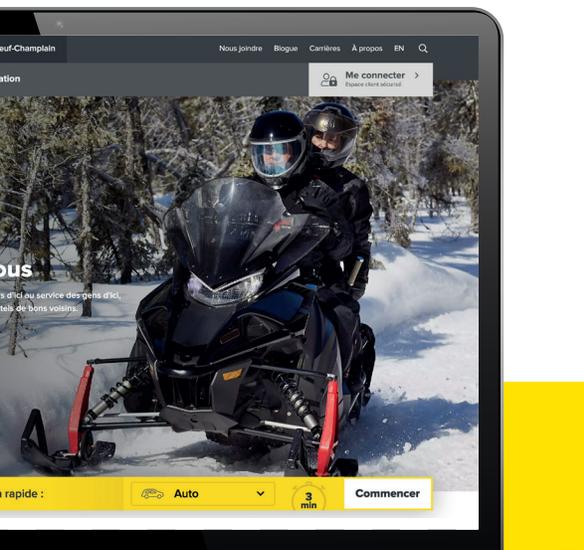


Toujours
à votre
écoute



Lancement d'un nouveau site Web

En plus de présenter une image de marque forte et cohérente, notre nouveau site Web (promutuelassurance.ca) offre une expérience utilisateur rehaussée et une performance Web optimisée.



Premier programme de récompenses en assurance de dommages au Québec (Appi)

Notre application télématique unique sur le marché récompense votre bonne conduite en vous offrant des cartes-cadeaux valides dans une foule de commerces d'ici (promutuelassurance.ca).

Grands chantiers technologiques en cours

Promutuel Assurance a poursuivi, en 2022, l'accélération de sa transformation technologique et numérique afin de développer et de fournir les capacités technologiques nécessaires pour assurer la pérennité et le succès de l'organisation.

Les travaux de solidification et de modernisation des infrastructures technologiques ainsi que l'accélération de l'offre de services numériques de Promutuel Assurance s'inscrivent dans notre volonté de faire des solutions technologiques d'affaires un levier dans l'atteinte de nos ambitions stratégiques.

LÀ quand vous en avez besoin

Notre Société mutuelle est très fière des résultats qu'elle a obtenus au terme de l'année 2022. Ces derniers témoignent de l'ardeur déployée par toute son équipe pour atténuer la fréquence et la sévérité des sinistres et de la justesse des décisions prises au cours des dernières années pour façonner l'avenir de notre entreprise.

Notre performance confirme que le modèle mutualiste de notre organisation a encore et toujours sa raison d'être, puisqu'il nous permet d'être LÀ quand vous en avez besoin!

1

Volume des primes à la hausse

Malgré la concurrence qui demeure très forte dans l'industrie de l'assurance de dommages, nous avons atteint nos objectifs de croissance du volume des primes. En effet, il s'élève à 27 883 000 \$, ce qui représente une hausse de 4% par rapport à 2021.

Ces résultats positifs, attribuables à un excellent taux de rétention de la clientèle, témoignent également de nos efforts continus pour assurer un service distinctif à nos membres-assurés.

27,9 M\$

Primes souscrites

2

Taux de sinistres

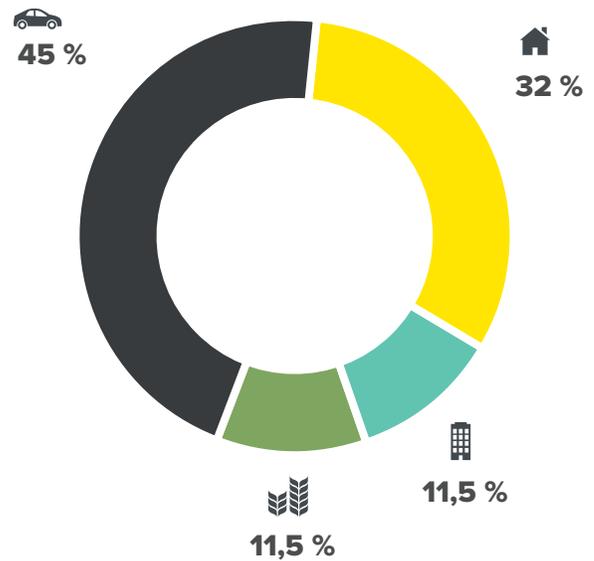
Quand survient un sinistre, le traitement des réclamations de nos membres-assurés est notre priorité. La température clémente en 2022, jumelée à la baisse de la fréquence des sinistres, a épargné nos membres-assurés et nous a permis d'obtenir, encore cette année, d'excellents résultats.

Notre Société mutuelle a ainsi comptabilisé un total de 13 057 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 48 %, comparativement à 35 % en 2021.

Nos membres-assurés touchés ont pu bénéficier d'un suivi efficace et personnalisé, à la hauteur de la réputation de Promutuel Assurance. Nos spécialistes en prévention chevronnés ont également eu la chance de prodiguer de précieux conseils à nos membres-assurés et ainsi éviter qu'un sinistre ne survienne. Découvrez quelques-uns de leurs trucs sur notre site [onestla.ca](https://www.onestla.ca).

Répartition des primes

au 31 décembre 2022



auto  ●

habitation  ●

entreprise  ●

agricole  ●

3

Résultat d'assurance

Force est de constater que nos efforts ont porté leurs fruits! En effet, en combinant nos revenus de primes, les dépenses relatives à l'indemnisation des membres-assurés sinistrés et les frais d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement de notre Société mutuelle, nous dégageons un résultat d'assurance de 3 946 000 \$ au terme de 2022.

Notre résultat d'assurance, en plus d'illustrer une performance exceptionnelle en 2022, témoigne aussi de l'expertise inégalée de notre Société mutuelle et de son équipe à protéger les biens des gens de notre région depuis maintenant 170 ans!

13,1 M\$

Indemnités

3,95 M\$

Résultat d'assurance

20 957

Membres-assurés

50 M\$

Avoir des membres

LÀ

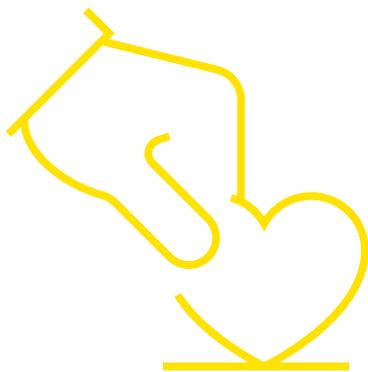
pour redonner à la collectivité

Notre Société mutuelle est, encore aujourd'hui, bien présente et enracinée dans son milieu. En plus d'être reconnus pour notre savoir-faire en assurance, nous sommes fiers d'être LÀ, après toutes ces années, pour véhiculer nos valeurs mutualistes et contribuer au bien-être économique et social de notre région en redonnant à la collectivité de diverses façons.

Dons et commandites

Très impliquée dans notre communauté, tant du point de vue géographique que sur le plan collectif, notre Société mutuelle sait faire une réelle différence dans notre région.

Année après année, nous parrainons, commanditons et soutenons avec joie des causes et des organismes qui contribuent au bien-être des gens d'ici. En 2022, ce sont 143 000 \$ en dons et commandites qui ont ainsi été remis à des organismes de la communauté.



**Plus de 143 000 \$
remis en dons
et commandites
en 2022**

Nos gestionnaires et membres du personnel dévoués

Un grand merci à l'équipe de direction et à toute l'équipe de Promutuel Assurance Montmagny-L'Islet de se dévouer corps et âme au succès de notre Société mutuelle. Continuellement, vous faites vivre nos valeurs mutualistes et vous donnez le meilleur de vous-même pour la vitalité de notre organisation et de nos collectivités. Merci encore!

Équipe de direction

Pierre Beauregard
Directeur général

Francine Poitras
Directrice – Finance et administration

Anne Gendreau
Directrice – Analyse de risques

Julie Lévesque
Directrice – Ventes

Sylvie Beaulieu
Directrice – Indemnisation

Mathieu Labrecque
Directeur général adjoint et directeur
– Prévention

Employés

Nathalie Bégin
Cindy Bernier
Nancy Bérubé
Hélène Blais
Suzanne Blouin
Geneviève Boucher
Anne Boulet
Andréanne Breton
Diane Breton
Danielle Casault
Carmen Chouinard
Chantal Chouinard
Chantal M Chouinard
Danielle Daigle
Chantal Deschênes
Josée Deschênes
Nancy Deschênes
Félicia Desjardins
Raphaël Desrochers
Cindy Doyon
Rémi Dubé
Sylvie Fiset
Jimmy Fortier

François Fortin
Guillaume Fortin
Katy Fournier-Vallières
Martine Gagnon
Richard Galibois
Christian Hénault
Annie Lapointe
Chantal Martin
Marc-Olivier Martin
Jesse Messervier
Guy Nicole
Éric Poulin
Céline Raymond
Jessie Roussel
Nancy Roy
Patrice Roy
Sylvie Talbot
Lili Thériault
Ariane Thibault
Mélanie Toussaint
Éric Vaillancourt
Andrée-Anne Vézina
Audrey Vincent

Reconnaissance et honneurs

Intronisation de Francine Poitras au Panthéon

Chaque année, dans le cadre du congrès annuel du Groupe Promutuel, le Panthéon reconnaît la contribution exceptionnelle d'administrateurs, de dirigeants et de membres du personnel dont le travail contribue à l'avancement de notre organisation.

Cette année, pour souligner les 170 ans de l'entreprise, 17 personnes ont été intronisées au sein du Panthéon Promutuel Assurance, dont notre collègue Francine Poitras, directrice des finances et de l'administration depuis 42 ans.

Les dirigeants de Promutuel Assurance Montmagny-L'Islet sont choyés de pouvoir compter sur le soutien et le dévouement exemplaires de Francine. Félicitations pour cette reconnaissance pleinement méritée!



MERCI

à nos collaborateurs et à nos partenaires!

Forte d'une longue tradition d'assurance, notre Société mutuelle est près de vous, ici dans notre belle région, pour mieux vous servir et protéger votre patrimoine. Pour y arriver, nous avons la chance de compter sur de nombreux collaborateurs, partenaires et fournisseurs, qui, grâce à leur expertise et leur savoir-faire, contribuent au rayonnement de notre Société mutuelle jour après jour.

Fidèles employés et collaborateurs, merci! Avec rigueur et professionnalisme, vous faites vibrer nos valeurs jaunes auprès de nos membres-assurés pour leur faire vivre une expérience distinctive à chaque instant. Vous témoignez de votre appartenance à notre belle et grande famille et incarnez au quotidien la différence Promutuel Assurance!

Nos sincères remerciements vont également à Assurances Beaulieu de Saint-Pamphile, notre fidèle partenaire d'affaires, qui veille aux besoins de sa clientèle distinguée en offrant des produits d'assurance adaptés à leur réalité.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la confiance renouvelée de nos membres-assurés. Être près de vous est un privilège qui, soyez assurés, nous pousse constamment à nous réinventer pour toujours mieux vous satisfaire.



Nicolas Castonguay

Président



Pierre Beauregard

Directeur général

Coordination et rédaction :
Direction principale – Communication et affaires publiques
du Groupe Promutuel

Conception graphique :
Direction principale – Marketing et affaires électroniques du Groupe Promutuel

3 points de service
www.promutuelassurance.ca/fr/montmagny-l-islet



PROMUTUEL
ASSURANCE
MONTMAGNY-L'ISLET

Une longue tradition d'assurance



Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. Dans cet esprit, Groupe Promutuel a entrepris une révision de sa gouvernance et identifié les améliorations qu'il souhaitait y apporter. Les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette révision sont en cours et assureront à Groupe Promutuel l'évolution de sa gouvernance vers les meilleures pratiques.

De la même façon, Groupe Promutuel doit adopter les meilleures pratiques en matière de conformité réglementaire et de gestion des risques, garantissant ainsi à ses assurés une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, Groupe Promutuel se dote de politiques et processus, lesquels régissent ses façons de faire et ses façons d'être.

Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus. C'est donc dans un souci de gestion saine et prudente que Groupe Promutuel a entrepris des démarches afin de doter le conseil d'administration d'un membre possédant des compétences spécifiques en matière de technologies de l'information et de communication.

Gestion du risque d'entreprise

Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficaces. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire, de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment celle du vérificateur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, le comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, Groupe Promutuel doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation basé sur les meilleures pratiques, lesquels, dans un souci d'amélioration continue, font également l'objet des travaux entrepris par Groupe Promutuel visant à revoir et améliorer sa gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
États du résultat et résultat étendu	6
État des variations des capitaux propres	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes afférentes aux états financiers	11
Glossaire de termes financiers	42

Administrateurs

Les 20 957 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Nicolas Castonguay*, président	Saint-Roch-des-Aulnaies
Gilles Ouellet* °, 1 ^{er} vice-président	L'Islet
Annie Gagnon* **, 2 ^e vice-présidente et présidente du comité d'audit	Montmagny
Julie Bélanger°, présidente du comité d'éthique et de gouvernance	Sainte-Félicité
Odette M. Caron**	Saint-Jean-Port-Joli
André Chouinard°	Tourville
Alain Talbot**	Saint-Paul-de-Montminy

* membre du comité exécutif

** membre du comité d'audit

° membre du comité d'éthique et de gouvernance

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

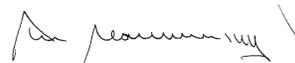
En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2022 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Pierre Beauregard

Montmagny, le 21 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Audit,



Marianne Grenier, CPA auditrice
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 21 février 2023

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2022 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Catherine D'Astous, FCAS, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 21 février 2023

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2022	2021
REVENUS		
Primes souscrites	27 883 \$	26 711 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(853)	(665)
Primes brutes gagnées	27 030	26 046
Cession au réassureur	3 556	3 340
Primes nettes gagnées	23 474	22 706
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	13 057	9 145
Recouvrement du réassureur	1 375	643
Sinistres nets	11 682	8 502
FRAIS		
Opérations	8 099	7 752
Taxes sur primes	910	793
Revenus de commissions de réassurance	(1 040)	(1 192)
Autres revenus liés aux frais d'opérations	(123)	(19)
Total des frais nets	7 846	7 334
RÉSULTAT D'ASSURANCE	3 946	6 870
Revenus nets de placement (Note 7)	28	1 530
Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite	(57)	(77)
Autres revenus (Note 8)	302	104
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET RISTOURNE	4 219	8 427
Ristourne aux membres		3 250
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 219	5 177
Impôts sur le résultat (Note 10)	942	1 183
RÉSULTAT NET	3 277 \$	3 994 \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	3 277 \$	3 994 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(3 179)	2 246
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	(225)	(109)
	(3 404)	2 137
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	1 198	1 238
Total des autres éléments du résultat étendu	(2 206)	3 375
RÉSULTAT ÉTENDU	1 071 \$	7 369 \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
		Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	40 768 \$	3 427 \$	(2 423) \$	41 772 \$
Résultat étendu	3 994	2 137	1 238	7 369
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	44 762 \$	5 564 \$	(1 185) \$	49 141 \$
Résultat étendu	3 277	(3 404)	1 198	1 071
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	48 039 \$	2 160 \$	13 \$	50 212 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021
OPÉRATIONS		
Résultat net	3 277 \$	3 994 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	107	103
Pertes (gains) sur placements	780	(853)
Frais relatifs aux régimes de retraite	479	560
Impôts différés	(177)	(83)
Revenus capitalisés sur placement	(74)	(68)
	4 392	3 653
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	1 227	(771)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(422)	49
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	(1 793)	353
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(237)	(31)
Provisions	665	(273)
Créditeurs opérationnels	(2 803)	(221)
Passifs d'impôts exigibles à payer	(929)	872
Cotisations aux régimes de retraite	(215)	(208)
	(115)	3 423
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(5 896)	(4 423)
Immobilisations corporelles	(62)	(105)
Dispositions		
Placements	5 117	2 122
	(841)	(2 406)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(956)	1 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12)	4 829	3 812
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12)	3 873 \$	4 829 \$

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2022	2021
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 873 \$	4 829 \$
Placements (Note 13)	51 147	55 705
	55 020	60 534
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	230	186
Primes à recevoir (Note 15)	9 404	8 778
Réassureur	193	357
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	43	37
Autres débiteurs	55	145
	9 925	9 503
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	1 793	
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	226	258
Primes non gagnées (Note 19)	1 616	1 384
Frais reportés (Note 16)	536	499
	2 378	2 141
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 10)	234	489
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 17)	1 688	1 733
	71 038 \$	74 400 \$

Engagements et éventualités (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nicolas Castonguay, président



Annie Gagnon, 2^e vice-présidente et présidente du comité d'audit

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	2022	2021
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	2 955 \$	3 224 \$
Primes non gagnées (Note 19)	14 056	13 203
Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	566	485
	17 577	16 912
CRÉDITEURS		
Réassureur	369	323
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	656	349
Frais courus et autres fournisseurs (Note 21)	2 065	5 221
	3 090	5 893
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE		929
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9)	98	1 464
PARTS SOCIALES (Note 23)	61	61
CAPITAUX PROPRES		
Excédents non répartis	48 039	44 762
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	2 173	4 379
	50 212	49 141
	71 038 \$	74 400 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 124, boulevard Taché Ouest, C.P. 355, Montmagny, (Québec), G5V 3S7, Canada.

2 INFORMATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de la COVID-19, décrétée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, a eu des répercussions importantes sur l'économie mondiale et l'environnement économique de la Société. Les impacts de la crise sont en constante évolution depuis le début de la pandémie et la Société s'attend à ce que les marchés des capitaux demeurent volatils, tant que la crise de la COVID-19 ne sera pas terminée et que les économies ne seront pas totalement remises en marche. Le programme de gestion des risques (Note 31) et de gestion du capital (Note 26) de la Société a permis d'atténuer en partie les effets de la crise sur ses résultats et la Société estime que sa situation financière demeure solide. Les estimations, hypothèses et jugements importants faits par la direction dans la préparation des états financiers prennent en compte les incertitudes reliées à la pandémie dont la durée et les impacts futurs sont difficiles à évaluer.

Les principales répercussions qui émanent de la COVID-19 sur la préparation des états financiers sont les suivantes :

- Évaluation des placements : la Société a évalué le modèle de dépréciation quantitatif de ses actifs financiers disponibles à la vente (Note 3) en raison de la volatilité et l'incertitude des marchés financiers. En fonction de la situation des marchés à la date de présentation de l'information financière, la Société a appliqué son modèle de dépréciation habituel.
- Provision des sinistres en voie de règlement : La pandémie amène de nouvelles incertitudes et estimations lors de l'établissement de la provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2022. La Société a appliqué son jugement et les normes actuarielles pour déterminer la provision des sinistres en voie de règlement (Note 18), en utilisant différents scénarios et hypothèses fondés sur les informations disponibles.
- Régimes de retraite : Les hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes de retraite ont été touchées par les effets de la COVID-19 sur les marchés financiers. Les principales hypothèses et les analyses de sensibilité sont présentées à la Note 9.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indication contraire. Voir la Note 5 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 21 février 2023.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la Société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Obligations	Disponibles à la vente
Actions ordinaires	Disponibles à la vente
Actions privilégiées	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.
- Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances
Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la Société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

- Actifs disponibles à la vente
Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) Actifs disponibles à la vente (suite)

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la Société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La Société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la Société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces frais sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Dégressif	20 %
Informatique	Dégressif	30 %
Génératrice	Dégressif	8 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la Société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé calculé sur une base non actualisée découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La Société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la Société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise à tous l'accès à l'assurance automobile. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 32 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la Note 18 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la Note 9.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes de valeur.

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

MODIFICATIONS À LA NORME IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE » POUR L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », intitulé « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». La Société a adopté l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 prévue à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui vise à répondre aux préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 « Instruments financiers » et de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications permettent aux sociétés d'assurance d'effectuer un choix entre deux approches, soit l'approche du report jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 ou l'approche par superposition.

La Société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La Société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Cette évaluation n'a pas été révisée puisque les activités de la Société n'ont pas subi de changements importants. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel que présenté à la section ci-après.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » pour reporter l'application de cette norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Toutefois, dans l'intervalle, la Société est tenue de présenter des informations supplémentaires relatives au classement (voir section ci-après), à la juste valeur des actifs financiers (Notes 13 et 14) ainsi que leur cote de crédit (Note 31).

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 intitulée « Instruments financiers », qui remplacera l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme relativement à l'application de l'IFRS 9 par les compagnies d'assurance. La Société se prévaut du report de l'application de cette norme comme précisé à la section i) précédemment, et l'adoptera conjointement avec la norme IFRS 17, « Contrats d'assurance », soit à la date exigée le 1^{er} janvier 2023. La Société comptabilisera les écarts d'évaluation de l'IFRS 9 en ajustant son bilan au 1^{er} janvier 2023, de sorte que les informations comparatives ne seront pas retraitées.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Ce modèle de classement est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le principal modèle économique que suit la Société est un modèle dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers lors de besoins pour financer les passifs au titre des contrats d'assurance. Pour ce qui est du critère des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, l'analyse est faite instrument par instrument. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Le tableau suivant présente le classement prévu des instruments financiers :

Actifs et passifs financiers	Classement IAS 39	Classement IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	À la juste valeur par le biais du résultat net	CA
Obligations *	Disponibles à la vente	JVAERE
Actions ordinaires	Disponibles à la vente	JVBRN
Actions privilégiées	À la juste valeur par le biais du résultat net	JVBRN
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente	JVBRN
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente	JVBRN
Primes à recevoir et autres débiteurs *	Prêts et créances	CA
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers	CA

CA : Coût amorti

JVAERE : À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

JVBRN : À la juste valeur par le biais du résultat net

* Conformément aux directives de la norme, les caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Modèle de dépréciation – Pertes de crédit attendues

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues (« PCA ») plutôt que la comptabilisation des pertes subies comme l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Sur la base de l'évaluation préliminaire, le modèle de PCA ne devrait pas avoir d'incidence significative étant donné que le portefeuille de placements de la Société est de première qualité.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée « Contrats d'assurance », qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4 du même nom. La norme IFRS 17 a pour objectif de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes et représentatives de leurs contrats d'assurance. Elle établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation d'informations sur les contrats d'assurance.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 qui vient clarifier certains aspects et qui reporte la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'IFRS 17 sera appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 à chaque portefeuille de contrats d'assurance, de sorte que les informations comparatives seront retraitées.

Incidence financière

La Société continue d'évaluer les incidences qu'aura l'IFRS 17 sur ses états financiers. Elle estime que l'impact de la norme au moment de la transition en proportion de l'avoir des membres ne devrait pas être important.

Les principales méthodes comptables de la Société qui seront appliquées selon l'IFRS 17 par rapport à l'IFRS 4 sont résumées ci-après :

Classification et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit.

Comme pour l'IFRS 4, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus de la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

La Société a examiné ses contrats d'assurance émis et ses contrats de réassurance détenus pour déterminer s'ils contiennent des composantes distinctes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. En conclusion, les contrats d'assurance ne comprennent aucune composante distincte nécessitant séparation.

Niveau de regroupement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont divisés en groupes en fonction de la rentabilité attendue. Les groupes ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance émis, ainsi que le portefeuille de contrats de réassurance détenu, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif, ce qui entraînera des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Méthodes d'évaluation

La Société applique la méthode de la répartition des primes à tous les contrats d'assurance qu'elle émet et les contrats de réassurance qu'elle détient. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Contrats déficitaires

En vertu de la méthode de répartition des primes, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats ne soit potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Si, à n'importe quel moment au cours de la période, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Société comptabilise un élément de perte pour le groupe.

Un élément de perte, déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, est inclus dans le passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte peut être atténué par une composante recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la méthode de répartition des primes, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») qui remplace la marge pour écart défavorables selon l'IFRS 4. L'ARNF reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ARNF est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ARNF applicable sur les contrats de réassurance détenus.

Produits des activités d'assurance

Selon l'IFRS 17, les primes souscrites ne seront plus présentées dans l'état du résultat et résultat étendu de la Société. Les produits des activités d'assurance de la période comprendront les encaissements de primes attendus affectés à la période. Pour la Société, l'attribution sera fonction de l'écoulement du temps, comme selon l'IFRS 4.

Les produits des activités d'assurance comprendront également les autres produits des activités d'assurance actuellement comptabilisés dans les revenus nets de placement sous le libellé « revenus de financement de primes » selon l'IFRS 4.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Au niveau de la présentation des charges afférentes aux activités d'assurance, lorsque les charges ne sont pas directement attribuables à des contrats d'assurance, elles seront classées comme autres charges, ce qui entraînera des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société fera le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers.

La présentation actuelle au bilan et à l'état des résultats sera modifiée. Plusieurs éléments seront désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans les postes de passif ou d'actif relatif aux contrats d'assurance et d'actif ou de passif de réassurance. La présentation des postes suivants sera notamment modifiée :

- Sinistres en voie de règlement;
- Primes non gagnées;
- Frais reportés et commissions de réassurance non gagnées;
- Débiteur et créditeurs relatifs aux contrats d'assurance émis et détenus.

Les regroupements à l'état des résultats seront également modifiés afin de présenter distinctement la performance des contrats d'assurance émis du coût des contrats de réassurance détenus. Les frais nets seront également répartis entre les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, selon leur nature.

IAS 12 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », pour modifier la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction, comme dans le cas de contrats de location. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée. La Société prévoit que l'adoption de ces dispositions n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers.

6 TOTAL DES REVENUS

	2022	2021
Primes nettes gagnées	23 474 \$	22 706 \$
Revenus de commissions de réassurance	1 040	1 192
Autres revenus liés aux frais d'opérations	123	19
Revenus nets de placement	28	1 530
Autres revenus	302	104
Total des revenus	24 967 \$	25 551 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2022				Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	
Revenus d'intérêts	90 \$	\$	431 \$	1 \$	522 \$
Revenus de financement de primes				73	73
Total des revenus d'intérêts	90		431	74	595
Dividendes	180		123		303
Honoraires			(11)		(11)
Frais de placement			(93)		(93)
Total des revenus nets de placement	270		450	74	794
Gains (pertes) sur disposition de placement	39		306		345
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	(1 125)				(1 125)
Autres				14	14
Total des gains (pertes) sur les placements	(1 086)		306	14	(766)
	(816) \$	\$	756 \$	88 \$	28 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2021				Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	
Revenus d'intérêts	27 \$	1 \$	409 \$	\$	437 \$
Revenus de financement de primes				64	64
Total des revenus d'intérêts	27	1	409	64	501
Dividendes	164		108		272
Honoraires			(11)		(11)
Frais de placement			(89)		(89)
Total des revenus nets de placement	191	1	417	64	673
Gains (pertes) sur disposition de placement	9		148		157
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	696				696
Autres				4	4
Total des gains (pertes) sur les placements	705		148	4	857
	896 \$	1 \$	565 \$	68 \$	1 530 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES REVENUS

	2022	2021
Ristourne du réassureur	302	101
Autres		3
	302 \$	104 \$

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2022, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 40 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2022	2021
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	422 \$	483 \$
Frais d'administration des régimes	24	25
Intérêt net sur financement des régimes	57	77
Charge au résultat net	503	585
Aux autres éléments du résultat étendu		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	1 892	(618)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses - financières	(4 106)	(1 066)
Variation de l'effet de plafonnement de l'actif net au titre de prestations définies	584	
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	(1 630)	(1 684)
Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	(1 127) \$	(1 099) \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes		
Actif des régimes		
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	14 513 \$	13 479 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(1 461)	961
Cotisations de l'employeur	215	208
Cotisations salariales	205	198
Prestations versées et règlements	(388)	(333)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	13 084 \$	14 513 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	15 977 \$	16 275 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	422	483
Coût financier	488	420
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	(4 106)	(1 066)
Cotisations salariales	205	198
Prestations versées et règlements	(388)	(333)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	12 598 \$	15 977 \$
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	584	
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(98) \$	(1 464) \$
L'actif des régimes est composé des éléments suivants :		
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	3 794 \$	4 790 \$
Obligations	1 701	2 467
Biens immobiliers	2 748	2 757
Trésorerie	131	145
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	4 710	4 354
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	13 084 \$	14 513 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

	2022	2021
Le taux de rendement effectif des régimes est de :	(11.30) %	5.83 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2022	2021
Taux d'actualisation	5.05 %	3.00 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.00 %	3.00 %

La table de mortalité utilisée en 2022 et 2021 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2022	2021
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(1 487) \$	(2 315) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	298 \$	436 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 974 \$	2 985 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(259) \$	(379) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	338 \$	417 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 221 \$ (214 \$ en 2021) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 14 ans (18 ans en 2021).

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

	2022	2021
Résultat avant impôts	4 219 \$	5 177 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Charge d'impôt selon le taux de base	1 118 \$	1 372 \$
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(171)	(170)
Dépenses non déductibles	12	6
Ajustements des exercices antérieurs	(25)	(35)
Autres	8	10
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	942 \$	1 183 \$

La charge d'impôt se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	942 \$	1 183 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(1 227)	771
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	432	446
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu	(795)	1 217
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	147 \$	2 400 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

	2022	2021
La charge d'impôt est répartie comme suit :		
Impôt exigible		
Exercice courant	(86) \$	2 067 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(22)	(30)
	(108)	2 037
Impôt différé		
Exercice courant	258	368
Ajustement des exercices antérieurs	(3)	(5)
	255	363
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	147 \$	2 400 \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Placements	3 \$	\$	\$	\$	3 \$
Immobilisations corporelles	(14)	(5)			(19)
Immobilisations incorporelles	1				1
Provisions d'assurance ⁽¹⁾	111	112			223
Actif (passif) des régimes de retraite	388	70	(432)		26
Total de l'impôt différé	489 \$	177 \$	(432) \$	\$	234 \$
Total d'actif d'impôt différé	489 \$				234 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2021				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Placements	3 \$	\$	\$	\$	3 \$
Immobilisations corporelles	(9)	(5)			(14)
Immobilisations incorporelles	1				1
Provisions d'assurance ⁽¹⁾	116	(5)			111
Actif (passif) des régimes de retraite	741	93	(446)		388
Total de l'impôt différé	852 \$	83 \$	(446) \$	\$	489 \$
Total d'actif d'impôt différé	852 \$				489 \$

(1) Les provisions d'assurance comprennent les provisions nettes pour sinistres en voie de règlement et les frais d'acquisition différés.

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2022	2021
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	3 820 \$	3 765 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	107	103
Revenus de location	20	19

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2022	2021
Trésorerie	3 873 \$	4 829 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2022	2021
Dividendes perçus	303 \$	272 \$
Intérêts perçus	551 \$	466 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	57 \$	77 \$
Taxes sur primes payées	879 \$	708 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	2 655 \$	921 \$

13 PLACEMENTS

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DISPONIBLES À LA VENTE				
Obligations	15 834 \$	15 834 \$	15 708 \$	15 708 \$
Titres de participation				
Actions ordinaires	4 596	4 596	5 283	5 283
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	9 340	9 340	10 171	10 171
Fonds de titres de capitaux propres	14 657	14 657	16 701	16 701
Fonds de capitalisation	3 205	3 205	3 147	3 147
Promutuel Réassurance — Participation au capital	114	114	114	114
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération				
Participation au capital	245	245	245	245
	47 991	47 991	51 369	51 369
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET				
Actions privilégiées	3 156	3 156	4 336	4 336
	51 147 \$	51 147 \$	55 705 \$	55 705 \$

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2022			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	16 599 \$	7 \$	772 \$	15 834 \$
Actions ordinaires	3 662	1 119	185	4 596
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	9 095	245		9 340
Fonds de titres de capitaux propres	12 576	2 140	59	14 657
Fonds de capitalisation	2 761	444		3 205
Promutuel Réassurance	114			114
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
	45 052 \$	3 955 \$	1 016 \$	47 991 \$
	2021			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	15 466 \$	313 \$	71 \$	15 708 \$
Actions ordinaires	3 689	1 648	54	5 283
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	9 343	828		10 171
Fonds de titres de capitaux propres	12 181	4 520		16 701
Fonds de capitalisation	2 761	386		3 147
Promutuel Réassurance	114			114
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
	43 799 \$	7 695 \$	125 \$	51 369 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (SUITE)

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la Société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2022	2021
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	143 \$	31 \$
Plus de 25 % en dessous de la valeur comptable et ayant moins de 24 mois	101	23
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	244 \$	54 \$

15 PRIMES À RECEVOIR

Primes à recevoir	2022	2021
Membres		
Moins de 90 jours	244 \$	270 \$
90 jours et plus	21	32
Primes échelonnées	9 149	8 486
	9 414	8 788
Provision pour mauvaises créances	(10)	(10)
	9 404 \$	8 778 \$

La Société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 6 \$ (14 \$ en 2021) et est inscrite dans les frais d'opérations.

16 FRAIS REPORTÉS

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	499 \$	482 \$
Amortissement	(499)	(482)
Frais reportés de l'exercice	536	499
Solde	536 \$	499 \$

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	3 329 \$	27 \$		3 356 \$
Améliorations locatives	26			26
Mobilier-équipement	813	16		829
Informatique	211	19	10	220
Génératrice	51			51
Total du coût	4 430 \$	62 \$	10 \$	4 482 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	1 771 \$	61 \$		1 832 \$
Améliorations locatives	15	5		20
Mobilier-équipement	728	19		747
Informatique	156	20	10	166
Génératrice	27	2		29
Total de l'amortissement cumulé	2 697 \$	107 \$	10 \$	2 794 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 558 \$			1 524 \$
Améliorations locatives	11			6
Mobilier-équipement	85			82
Informatique	55			54
Génératrice	24			22
Valeur nette comptable	1 733 \$			1 688 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2021			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	3 287 \$	42 \$	\$	3 329 \$
Améliorations locatives	26			26
Mobilier-équipement	786	27		813
Informatique	161	36	(14)	211
Autre	51			51
Total du coût	4 311 \$	105 \$	(14) \$	4 430 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	1 709 \$	62 \$	\$	1 771 \$
Améliorations locatives	9	6		15
Mobilier-équipement	710	18		728
Informatique	127	15	(14)	156
Autre	25	2		27
Total de l'amortissement cumulé	2 580 \$	103 \$	(14) \$	2 697 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 578 \$			1 558 \$
Améliorations locatives	17			11
Mobilier-équipement	76			85
Informatique	34			55
Autre	26			24
Valeur nette comptable	1 731 \$			1 733 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le rendement prévu par la Société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision et en tenant compte de la durée de chacun de ses actifs appariés.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la Société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2022			
Provision	414 \$	(6) \$	420 \$
Effet de l'actualisation au taux de 4.32 %	(70)	(9)	(61)
Provision pour écarts défavorables	171	10	161
Total de la provision pour sinistres non déclarés	515	(5)	520
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2022	2 440	231	2 209
Provision au 31 décembre 2022	2 955 \$	226 \$	2 729 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2021			
Provision	263 \$	(4) \$	267 \$
Effet de l'actualisation au taux de 1.94 %	(32)	(5)	(27)
Provision pour écarts défavorables	190	11	179
Total de la provision pour sinistres non déclarés	421	2	419
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2021	2 803	256	2 547
Provision au 31 décembre 2021	3 224 \$	258 \$	2 966 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2021	4 234 \$	448 \$	3 786 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2021	9 855	675	9 180
Variation de la provision pour les années antérieures à 2021	(700)	(31)	(669)
Effet de l'actualisation en 2021	(10)	(1)	(9)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2021	9 145	643	8 502
Sinistres versés au cours de l'exercice 2021	(10 155)	(833)	(9 322)
Provision au 31 décembre 2021	3 224	258	2 966
Sinistres et frais de règlement de l'année 2022	12 886	1 224	11 662
Variation de la provision pour les années antérieures à 2022	209	155	54
Effet de l'actualisation en 2022	(38)	(4)	(34)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2022	13 057	1 375	11 682
Sinistres versés au cours de l'exercice 2022	(13 326)	(1 407)	(11 919)
Provision au 31 décembre 2022	2 955 \$	226 \$	2 729 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

Évolution de la provision brute - par année de survenance										
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Provision initiale brute	2 319	2 887	2 836	1 729	3 351	1 563	2 103	2 896	1 973	1 902
Évolution de la provision :										
Après 1 an	2 383	2 395	2 594	1 356	3 298	1 395	1 831	2 647	1 959	1 694
Après 2 ans		2 563	2 613	1 211	3 250	1 222	2 042	2 754	1 829	1 976
Après 3 ans			2 573	1 156	3 137	1 254	1 636	2 801	1 801	1 949
Après 4 ans				1 153	3 147	1 231	1 531	2 691	1 783	1 951
Après 5 ans					3 126	1 138	1 540	2 662	1 774	1 685
Après 6 ans						1 129	1 415	2 661	1 410	1 677
Après 7 ans							1 414	2 668	1 410	1 667
Après 8 ans								2 666	1 407	1 667
Après 9 ans									1 408	1 667
Après 10 ans										1 667
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-3%	11%	9%	33%	7%	28%	33%	8%	29%	12%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 17 %.

Évolution de la provision nette - par année de survenance										
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Provision initiale nette	2 203	2 532	2 584	1 615	2 858	1 365	1 242	2 391	1 121	1 474
Évolution de la provision :										
Après 1 an	2 277	2 090	2 414	1 250	2 753	1 247	1 078	2 168	1 132	1 232
Après 2 ans		2 092	2 408	1 083	2 714	1 154	1 297	2 220	989	1 506
Après 3 ans			2 374	1 029	2 604	1 182	1 203	2 263	1 062	1 484
Après 4 ans				1 027	2 606	1 172	1 249	2 161	1 035	1 475
Après 5 ans					2 587	1 083	1 253	2 141	1 026	1 223
Après 6 ans						1 074	1 121	2 141	1 026	1 216
Après 7 ans							1 112	2 143	1 026	1 208
Après 8 ans								2 142	1 025	1 208
Après 9 ans									1 025	1 208
Après 10 ans										1 208
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-3%	17%	8%	36%	9%	21%	10%	10%	9%	18%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 14 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La Société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 15 \$ (15 \$ en 2021). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 14 \$ (15 \$ en 2021).

La Société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 290 \$ (281 \$ en 2021). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 304 \$ (299 \$ en 2021).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

31 décembre 2022						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	1 094 \$	178 \$	8 \$	\$	\$	1 280 \$
Responsabilité	251	147	53	4		455
Automobiles	1 126	92	2			1 220
Total	2 471 \$	417 \$	63 \$	4 \$	\$	2 955 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	171 \$	52 \$	1 \$	\$	\$	224 \$
Responsabilité	2					2
Total	173 \$	52 \$	1 \$	\$	\$	226 \$
31 décembre 2021						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	1 370 \$	165 \$	12 \$	\$	\$	1 547 \$
Responsabilité	563	146	54			763
Automobiles	894	20				914
Total	2 827 \$	331 \$	66 \$	\$	\$	3 224 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	194 \$	45 \$	1 \$	\$	\$	240 \$
Responsabilité	18					18
Total	212 \$	45 \$	1 \$	\$	\$	258 \$

19 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	Brutes	Part du réassureur	Nettes
Solde au 1er janvier 2021	12 538 \$	1 180 \$	11 358 \$
Primes souscrites	26 711	3 544	23 167
Primes gagnées au cours de l'exercice	(26 046)	(3 340)	(22 706)
Primes non gagnées au 31 décembre 2021	13 203 \$	1 384 \$	11 819 \$
Primes souscrites	27 883 \$	3 788 \$	24 095 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(27 030)	(3 556)	(23 474)
Primes non gagnées au 31 décembre 2022	14 056 \$	1 616 \$	12 440 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	485 \$	413 \$
Amortissement de l'exercice	(485)	(413)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	566	485
Solde	566 \$	485 \$

21 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2022	2021
Membres	103 \$	3 214 \$
Rémunération et charges sociales	905	835
Taxes de vente	962	910
Autres	95	262
	2 065 \$	5 221 \$

22 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les frais d'opération et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

	2022	2021
Dépenses de location		
Contrats de location à court terme	13 \$	13 \$

Au 31 décembre 2022, la Société avait des engagements au titre de contrats de location à court terme, et le montant total des engagements à cette date s'élevait à 13 \$ (13 \$ en 2021).

23 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2022, la Société a 12 269 parts sociales émises (12 269 en 2021).

24 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les Obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie "A" d'émission.

25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2022	2021
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	3 955 \$	7 695 \$
Pertes non réalisées	(1 016)	(125)
	2 939	7 570
Impôts afférents	(779)	(2 006)
	2 160	5 564
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	13	(1 617)
Impôts afférents		432
	13	(1 185)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2 173 \$	4 379 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 205 % (200 % en 2021).

Au 31 décembre 2022, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2022	2021
Capital disponible	46 648 \$	45 635 \$
Capital requis	7 630	8 264
Excédent du capital disponible sur le capital requis	39 018	37 371
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	31 007 \$	29 107 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	611 %	552 %

27 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 22 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance le 31 décembre 2023. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2022	2021
Revenus de loyer		
Moins d'un an	20 \$	20 \$

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 950 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 292 \$ US au 31 décembre 2022 (185 \$ US en 2021). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

La Société a signé une entente de partenariat et s'est engagée à investir la somme de 230 \$ pour une période de 20 ans à titre de commandite, se terminant en 2040. Le solde de l'engagement est de 138 \$ au 31 décembre 2022 dont 23 \$ sera versé au cours du prochain exercice.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la Société est la suivante :

	2022	2021
Cession de prime au réassureur	(3 556) \$	(3 340) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	1 375	643
Commissions de réassurance	1 040	1 192
	(1 141)	(1 505)
Ristourne du réassureur	302	101
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(839) \$	(1 404) \$

29 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2022	2021
Primes directes souscrites		
Automobiles	12 548 \$	12 292 \$
Biens et responsabilité	15 335	14 419
Total des primes souscrites	27 883 \$	26 711 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2022	2021
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	12 043 \$	11 748 \$
Biens et responsabilité	11 431	10 958
Total des primes nettes gagnées	23 474 \$	22 706 \$

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2022			2021		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	57 %	-	-	43 %	-	-
Biens et responsabilité	41 %	-	-	28 %	-	-
Total	48 %	33 %	81 %	35 %	33 %	68 %

Taux nets	2022			2021		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	59 %	-	-	44 %	-	-
Biens et responsabilité	50 %	-	-	30 %	-	-
Total	50 %	33 %	83 %	37 %	33 %	70 %

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

Au 31 décembre 2022, la Société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022		
	Diminution du résultat		
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	602 \$	160 \$	442 \$
Biens et responsabilité	572	151	421
Total	1 174 \$	311 \$	863 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	235 \$	62 \$	173 \$
	Exercice terminé le 31 décembre 2021		
	Diminution du résultat		
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	587 \$	156 \$	431 \$
Biens et responsabilité	548	145	403
Total	1 135 \$	301 \$	834 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	227 \$	60 \$	167 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

31 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite des activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers sont les suivants :

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une variation de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la Société :

	2022	2021
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	72 \$	65 \$
Autres éléments du résultat étendu	(1 028)	(1 092)
Avoir des membres	(956) \$	(1 027) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la Société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2022					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Obligations	1 305 \$	4 823 \$	2 148 \$	7 025 \$	533 \$	15 834 \$
Total (en pourcentage)	8 %	31 %	14 %	44 %	3 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	4.82 %	4.37 %	5.66 %	3.93 %	4.49 %	4.39 %
	Échéancier au 31 décembre 2021					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Obligations	621 \$	4 226 \$	3 593 \$	7 268 \$	\$	15 708 \$
Total (en pourcentage)	4 %	27 %	23 %	46 %	-	100 %
Taux d'intérêt effectif	0.96 %	1.32 %	2.81 %	2.37 %	-	2.13 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 1 317 \$ (1 947 \$ en 2021) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 97 \$ (143 \$ en 2021) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 1 647 \$ (1 935 \$ en 2021). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la Société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2022					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	2 471 \$	417 \$	63 \$	4 \$	\$	2 955 \$
Primes non gagnées	14 056					14 056
Commissions de réassurance non gagnées	566					566
Créditeurs	3 090					3 090
Parts sociales	61					61
TOTAL	20 244 \$	417 \$	63 \$	4 \$	\$	20 728 \$

	Échéancier au 31 décembre 2021					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	2 827 \$	331 \$	66 \$	\$	\$	3 224 \$
Primes non gagnées	13 203					13 203
Commissions de réassurance non gagnées	485					485
Créditeurs	5 893					5 893
Parts sociales	61					61
TOTAL	22 469 \$	331 \$	66 \$	\$	\$	22 866 \$

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2022, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2022	2021
Cote de crédit		
AAA	106 \$	37 \$
AA	7 284	8 296
A	4 708	3 787
BBB	4 713	5 622
R-1	53	120
Non noté	8 350	8 117
Total	25 214 \$	25 979 \$

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :

Cote de crédit		
P1	14 \$	6 \$
P2	2 142	2 735
P3	3 665	3 916
P4	12	530
Autre	3 444	3 737
Total	9 277 \$	10 924 \$

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 525 \$ (500 \$ en 2021) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 480 000 \$ (340 000 \$ en 2021) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que la provision pour sinistres en voie de règlement figurant au bilan soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des impacts défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

32 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 873 \$	\$	\$	3 873 \$
Placements disponibles à la vente	4 596	39 495	3 900	47 991
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	3 156			3 156
	11 625 \$	39 495 \$	3 900 \$	55 020 \$

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 829 \$	\$	\$	4 829 \$
Placements disponibles à la vente	5 283	42 333	3 753	51 369
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	4 336			4 336
	14 448 \$	42 333 \$	3 753 \$	60 534 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	3 753 \$	3 443 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net	12	
Autres éléments du résultat étendu	(2)	63
Acquisitions	137	247
Solde au 31 décembre	3 900 \$	3 753 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- Les actions sont évaluées selon le cours du marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs, et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

33 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance (Note 28). La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 9.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2022	2021
Indemnités et frais inhérents	220 \$	291 \$
Frais d'opérations	3 756	3 221
Frais de placement	11	11
Revenus de placement		27

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2022			
Avantages à court terme	73 \$	731 \$	804 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		109	109
Total de la rémunération au 31 décembre 2022	73 \$	840 \$	913 \$
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2021			
Avantages à court terme	64 \$	752 \$	816 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		124	124
Total de la rémunération au 31 décembre 2021	64 \$	876 \$	940 \$

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la Société, émis en conformité avec le règlement.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes, moins les frais liés aux sinistres engagés, moins les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.



PROMUTUEL
ASSURANCE
MONTMAGNY-L'ISLET